

# Pada Blabla n° 37

15 novembre 2018

## ÉDITO – Les structures de répit de Drôme et d’Ardèche mises en lumière

Le 11 novembre dernier, les deux plateformes de répit sont venues présenter leurs activités aux participants de l’Agora. Même si leurs activités ont rencontré le public visé (chacune est déjà intervenue auprès d’une cinquantaine de familles), il est important de mieux les faire connaître car elles peuvent être un précieux soutien aux aidants non professionnels des personnes autistes. Ces structures sont financées par l’ARS et ont vu le jour au printemps 2017.

Celle de l’Ardèche (PR3A) est portée par l’ADAPEI ; celle de la Drôme est portée par l’association PEP SRA en partenariat avec l’association Vivre à Fontlaure. Elles rayonnent sur l’ensemble des territoires drômois et ardéchois.

Leur premier objectif est de proposer du répit aux aidants (se reposer, rompre l’isolement, renouer le lien social, retrouver des moments de détente, de loisir..., pouvoir s’absenter une journée, plusieurs jours sans crainte et sans culpabilité).

Leur second objectif est de former, informer, coordonner en permettant la diffusion d’informations pour mieux connaître les aides, les dispositifs existants, les professionnels du territoire. Cela passe aussi par un soutien psychologique des familles. Ce dispositif contribue aussi à mieux comprendre ce handicap.

Les plateformes ont établi des partenariats avec des professionnels formés ou qu’ils forment eux-mêmes pour qu’ils puissent s’occuper d’enfants ou adultes autistes ; des services d’aide à domicile, des structures d’accueil, des professionnels libéraux (assistante maternelle, éducateur, zoothérapeute...), le Sport Adapté.

Il s’agit toujours d’un répit ponctuel, qui peut varier de quelques heures à plusieurs jours. Concrètement la démarche se passe selon ce schéma :

- La famille contacte la plateforme
- Une rencontre a lieu entre la famille et un professionnel de la plateforme afin de présenter la demande et les aides possibles.
- La plateforme prend contact avec le service d’aide à domicile ou un autre dispositif.

- La famille rencontre le service d'aide à domicile ou le professionnel choisi.
- Un contrat est signé.
- Le répit a lieu.
- Entre l'appel de la famille et le répit lui-même, la durée est le plus souvent de 15 jours, mais il peut intervenir aussi en urgence, s'il le faut.
- La structure Vivre à Fontlaure intervient sur les séjours concernant le public drômois.
- En Ardèche, plusieurs structures peuvent être sollicitées :
  - o l'association La Bourguette Autisme à Pertuis pour les 0-7 ans ;
  - o le dispositif La Parenthèse à Lyon pour les 4-20 ans ;
  - o la Belle-Étoile à St-Pierre-feu-du-Var pour les 6-20 ans ;
  - o l'unité Katimavic pour les plus de 20 ans ;
  - o l'Association Culture et Cultures.

La plateforme de l'Ardèche propose aussi deux cafés des aidants au Teil et à Privas.

Voici les coordonnées :

Pour l'**Ardèche** :

PR3A Ardèche

Quartier des Mines

07380 Lalevade d'Ardèche

[pr3a.ardeche@adapei07.com](mailto:pr3a.ardeche@adapei07.com)

06 86 24 78 19

Pour la **Drôme** :

Association PEP SRA

34, rue Gustave Eiffel

26000 Valence

[plateforme.autisme@lespepsra.org](mailto:plateforme.autisme@lespepsra.org)

04 75 41 21 88 / 07 69 88 08 67 / 06 79 53 00 81

Jeanne-Marie Minodier

## ON Y ÉTAIT

### À la remise des iPad par le Club Service du Kiwanis de Tain-Tournon à Linae à Tain-l'Hermitage (24 octobre)

Le 24 octobre au soir, à l'espace Linae le Kiwanis de Tain-Tournon a remis des tablettes numériques pour 4 familles adhérentes de PADA. L'objectif est de permettre de mettre en œuvre un projet éducatif et/ou de communication pour des enfants avec TSA. Merci à ce club de nous avoir

permis de mener à bien ce projet et de nous avoir aidés à l'affiner ! Nous souhaitons à tous d'en faire un usage constructif !



## **ON Y SERA**

**Les 22 et 23 novembre : pour l'élaboration du nouveau schéma départemental à l'atelier nouvelle organisation MDA : accompagnement dans et vers l'emploi et à l'atelier « soutien par les pairs MDA »**

**Le 26 novembre : à la réunion du Collectif Handicap qui recevra M<sup>me</sup> Célia de Lavergne députée de la 3<sup>e</sup> circonscription de la Drôme**

**Le 6 décembre, de 19h à 22h30, à la Maison Relais Santé de Valence, pour une Agora sur le thème « L'art-thérapie moderne et l'accompagnement des personnes avec autisme ».**

Dans cette Agora, nous définirons l'art-thérapie moderne. Nous compléterons cette présentation par une description de la voix chantée mise en œuvre suivant différents objectifs : thérapie, pédagogie ou animation en art-thérapie.

Nous parlerons ensuite d'amélioration potentielle de la communication et des interactions sociales chez les personnes avec autisme à travers une activité mettant en œuvre la posture corporelle, le souffle, la voix et la musique. Cet accompagnement est orchestré en fonction des particularités sensorielles liées aux TSA, pour chaque personne.

Nous laisserons une place importante à l'échange et aux questions.

Cette Agora sera animée par Jean-Marie Citerne, art-thérapeute.

## SUR LE SITE D'AUTISME FRANCE

### Réunion du 25 octobre du comité interministériel du handicap

Le comité interministériel du handicap était réuni ce jeudi 25 octobre au matin. A cette occasion, Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, a présenté « *dix nouvelles mesures* » conçues pour « *faciliter la vie des personnes* ».

Parmi elles, **l'instauration de droits à vie** est peut-être la plus emblématique de toutes. Cette mesure concernera **l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**, la **reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé** et la **carte mobilité inclusion**, qui seront définitivement attribuées aux personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement.

Cette mesure figurait dans les 113 propositions pour simplifier le parcours administratif des personnes en situation de handicap d'Adrien Taquet et de Jean-François Serres, remis fin mai au Premier ministre. Selon nos informations, le décret qui la mettra en œuvre devrait paraître en janvier.

Le gouvernement entend également instaurer, pour les personnes majeures sous tutelle, **le droit de vote inaliénable** (mesure n°2), comme s'y était engagé le président de la République devant le Congrès, à Versailles, en juillet, ainsi que **le droit de se marier, de se pacser ou de divorcer sans avoir à recourir à l'autorisation judiciaire** (mesure n°3).

La quatrième mesure présentée ce jour vise à faciliter la garde d'enfants. Elle doit se traduire par **un bonus inclusion handicap dans les crèches** et **la majoration du complément du mode de garde pour les parents** faisant appel à une assistante maternelle. Ces dispositions ne sont toutefois pas neuves. La première est inscrite dans la convention d'objectifs et de gestion 2018-2022 de la Caisse nationale des allocations familiales, adoptée en juillet. La deuxième, prônée par le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, dans son rapport sur l'inclusion précoce remis le 31 août dernier à la ministre Agnès Buzyn et à Sophie Cluzel, figure dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2019. Celui-ci prévoit son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

De fait, plusieurs de ces « *10 nouvelles mesures [qui] vont faciliter la vie des personnes* » figurent dans le PLFSS. C'est le cas de **la fusion de la CMU-C et de l'aide au paiement d'une complémentaire santé** (mesure n°6). Elle est envisagée pour le 1<sup>er</sup> novembre 2019 et ne s'adresse pas spécifiquement

aux personnes handicapées. Idem pour « *l'accès aux soins facilité par la révision de la liste des produits et prestations remboursables et la clarification des modalités de prise en charge des soins en ville et en établissements médico-sociaux* » (mesure n°7).

Seule – ou presque – mesure un peu nouvelle : **le maintien de l'allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap jusqu'aux 20 ans ou pour la durée des cycles scolaires** (mesure n°5). Certes, actuellement, l'allocation est déjà versée aux parents jusqu'aux 20 ans, non inclus. Mais avec cette mesure, son versement sera prolongé jusqu'à ce que l'enfant termine son cycle d'étude. Telle qu'elle est présentée officiellement, son contour reste flou. Est-ce qu'un jeune ayant entamé des études supérieures juste d'avoir 20 ans pourra compter sur cette allocation jusqu'à atteindre son diplôme, c'est-à-dire à bac+2 ou bac+3 ? Ou est-ce qu'à l'issue de la première année, les versements s'interrompent ? Nous attendons des précisions du cabinet de la secrétaire d'État.

Dans un tout autre domaine, le gouvernement va généraliser **la gratuité ou l'accès aux tarifs sociaux dans les transports publics pour les accompagnants de personnes handicapées** (mesure n°8). De tels dispositifs dépendent actuellement de la politique tarifaire des opérateurs de transport. La SNCF, par exemple, pratique des réductions de 50 % à 100 % (hors coût de la réservation) sur les billets des accompagnateurs.

Enfin, mais là, encore, la mesure n'est pas nouvelle, le Premier ministre s'y étant engagé le 26 septembre dernier, au cours d'un déplacement, l'obligation va être faite aux constructeurs d'installer un ascenseur dans les immeubles collectifs neufs dès le 3<sup>e</sup> étage et non plus le 4<sup>e</sup> (mesure n°9). Le décret d'application est attendu avant le 31 décembre.

### **Autisme : l'Assemblée favorise le repérage précoce**

Ce projet rentre dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019.

Le Monde.fr avec AFP | 27.10.2018 à 01h35 • Mis à jour le 27.10.2018 à 06h31

L'Assemblée a voté vendredi 26 octobre à l'unanimité un dispositif favorisant un repérage précoce de l'autisme et la mise en place d'un parcours de soins pour les enfants repérés, dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement 2018-2022. D'après l'Inserm, l'autisme touche 1 % de la population soit 100 000 jeunes de moins de 20 ans et 600 000 adultes.

### **Bilans et soins**

Le gouvernement s'est fixé comme objectif la mise en place d'un parcours de bilans et soins précoces des jeunes enfants, en amont du diagnostic, afin de prendre en charge de façon précoce les enfants atteints de troubles du neuro-développement et ainsi répondre aux problèmes d'errance diagnostique et de sur-handicap.

*« L'organisation actuelle du parcours, du repérage au diagnostic, ne permet pas ces interventions à moins d'avoir une assise financière personnelle suffisante pour recourir à des professions libérales non*

conventionnées », souligne le texte de loi. « *La disposition votée vise à garantir l'accès aux bilans et interventions précoces, effectués par les psychologues, ergothérapeutes et psychomotriciens dans le cadre d'un parcours coordonné conformément aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles sans attendre une confirmation de diagnostic* », indique-t-il.

### **« 20 années de retard »**

« *C'est la première incarnation concrète de la stratégie nationale pour l'autisme et les troubles du neuro-développement* », a salué Adrien Taquet (LREM). « *Ce parcours de bilan d'intervention précoce va permettre à la France de commencer à rattraper 20 années de retard et à la vie de dizaine de milliers d'enfants de notre pays de changer* », a-t-il souligné.

« *Le diagnostic en France, c'est cinq ans en moyenne alors que l'Inserm estime qu'on peut commencer à repérer les premiers signes entre 18 et 36 mois. Ces quelques mois et quelques années où l'on ne diagnostique pas les enfants, alors que la plasticité du cerveau est la plus importante, sont terribles en termes de développement pour nos enfants* », a poursuivi le député des Hauts-de-Seine.

« *Ce forfait va apporter aussi des réponses aux familles qui n'ont pas de moyens financiers suffisant pour avoir recours à des professions libérales non conventionnées. La Cour des comptes a pu estimer que le reste à charge était en moyenne de 3 000 euros* », a-t-il conclu.

## **LA PAROLE EST À VOUS**

Bonjour à tous !

Voilà, je parviens enfin à partager avec vous ce témoignage suite à la conférence-débat du 5 octobre, aussi difficile que ce soit...

Je suis une adulte autiste Asperger, j'ai 45 ans, un passé semé d'embûches et il m'a bien fallu toutes ces années pour apprendre, à mes dépens, le fonctionnement « normopathologique » de notre société, je commence à oser sortir de ma bulle (ce n'est pas encore gagné !), d'où l'importance pour moi de pouvoir m'exprimer ainsi...

Je peux lire régulièrement dans le *Pada Blabla* « On y était ». Aujourd'hui, je souhaite dire « J'y étais », à la conférence-débat sur l'autisme du 5 octobre, ainsi qu'à la conférence sur les droits des autistes organisée par TED Ardèche à Chomérac le 13 octobre, à laquelle j'ai entendu 2 intervenantes autistes Asperger (Stéfany et Amélie), la sœur de l'une d'elles et une avocate en 2<sup>e</sup> partie. C'est pourquoi j'aimerais partager ici quelques idées avec vous tous, forts de votre autisme ou parents et accompagnants. Un article a déjà été écrit concernant la conférence-débat du 5 octobre dans le *Pada Blabla* du mois d'octobre.

Je souhaitais avant tout remercier toutes les personnes présentes à cette conférence-débat ainsi que l'association organisatrice.

Je tiens à préciser que je ne souhaite en aucun cas créer une rivalité entre nous, personnes autistes et personnes neurotypiques, mais bien alimenter une réflexion qui me paraît fort nécessaire dans notre pays. Les « querelles de clochers », non merci, très peu pour moi !

Ainsi, j'ai été peinée de lire dans l'article cité ci-dessus, « côté proches versus côté asperger » : *versus*, « opposé à, par opposition à » dans le *Petit Robert*. Je regrette que cela ait pu être perçu comme tel, nous revendiquons (nous finissons par en arriver là alors que ce n'est pas notre mode de fonctionnement !) ou plus exactement réclavons juste notre droit à la dignité, à la différence et tout simplement le droit à notre singularité et à VIVRE, tels que nous sommes... (Je me permets de dire « nous » bien que je n'engage que moi dans mes propos.)

Si ma colère peut parfois transparaître (ou si j'ai quelque maladresse), veuillez m'en excuser : il est vrai qu'elle est constamment présente (et certainement fort justifiée) et si je veille à ne pas la laisser déborder, elle peut certes m'échapper parfois... Je souhaite seulement soulever des questions (comme je l'ai d'ailleurs exprimé lors du débat) et ne souhaite en aucun cas attaquer ou remettre en cause qui que ce soit.

De plus, il me semble que notre combat devrait plutôt aller dans un même sens, au sein d'une association censée défendre nos droits... À moins qu'elle ne soutienne avant tout les proches (certes en souffrance ou en difficulté aussi) plutôt que nous-mêmes... ?

Ce qui m'amène à soulever ce point : en introduction, nous avons eu une petite présentation de l'association et j'ai entendu « C'est une association de parents et de professionnels, qui a été créée en 2010 ». J'aimerais tant que cela devienne « une association de parents, professionnels et personnes autistes ». Nous devons être acteurs de nos vies et il est temps de nous (re-)donner notre place à part... donc la parole.

Une petite citation en ce sens de Julie Dachez dans son livre *Dans ta bulle !*, p. 221 : « La parole des autistes est bien souvent confisquée par les professionnels de santé et par les parents<sup>1</sup> ». On parle de nous, on parle à notre place. »

Je tenais particulièrement à remercier les autres personnes autistes pour leur présence, leurs interventions, leur humour, leur sourire (bien que nous ignorions ce qui se cache derrière) que j'ai trouvé si lumineux, le partage de la crainte d'être embauché pour satisfaire un quota de personnes handicapées dans l'entreprise : « Suis-je réduit au handicap ? »...

---

<sup>1</sup> Milton et al., 2004 - D. Milton, R. Mills et E. Pellicano, « Ethics and Autism: Where is the Autistic Voice? Commentary on Post et al. », *Journal of Autism and Developmental Disorders*, 2004, 44(10), 2650-2651.

Je remercie bien entendu les intervenants pour la qualité de leur exposé, pour leur patience, de m'avoir permis de m'exprimer ainsi et pour la main tendue lorsque je me suis retrouvée dépourvue de mots ! Bref, pour « leur aisance professionnelle auprès de leur public du jour », comme écrit dans l'article à ce sujet.

Merci aussi à toutes les mamans présentes, avec leurs inquiétudes pour leur enfant autiste, certainement en recherche de réponses et peut-être déçues par le manque de réponses... Le parcours est encore long pour nous tous... Gardons courage !

Et merci à ces deux mamans pour leur témoignage que j'ai tenu à relever parmi d'autres. L'une d'elles a exprimé que pour faire quelque chose avec elles (les personnes autistes), « on tente de leur demander de se mettre à notre façon de faire et non dans l'autre sens. Alors qu'en nous mettant à leur disposition, en faisant nous-mêmes ces efforts, ça leur demande ainsi moins d'efforts... et nous ça ne nous en demande pas tant que ça. » Et puis une autre a relevé une expérience avec sa fille, autiste non verbale : « en discutant avec 2 personnes adultes autistes verbales, [...] elles m'ont expliqué le problème de sensorialité. J'ai ainsi redécodé des tas de choses. Du coup, j'ai appelé ces personnes 2-3 fois parce que j'étais perdue. »

Enfin, cette phrase d'un intervenant : « rencontrer des personnes avec autisme, moi ça m'a aidé à mieux me connaître moi-même, et à devenir plus tolérant. »

L'importance d'accepter la différence de chacun a été soulignée, en particulier celle des personnes autistes mais de manière plus générale aussi. Cet apprentissage devrait ainsi être fait dès le plus jeune âge.

La notion d'autisme sévère – qui par conséquent se voit davantage – a été abordée et là je suis assez gênée... Il est en effet question d'autisme sévère ou d'autisme léger, or ces termes induisent à mon sens déjà des stéréotypes (bien que je ne nie pas le fait qu'il y ait des degrés dans l'autisme). D'une part, les difficultés des personnes avec un autisme dit « léger » risquent fort d'être minimisées et d'autre part, l'on a vite fait d'enfermer les personnes avec un autisme dit « sévère » dans leurs difficultés et dans une image de personnes avec déficience intellectuelle (car malheureusement la notion d'intelligence – fort réduite d'ailleurs – prédomine dans notre société... dès la maternelle !!).

Je tiens à rapporter ici une information reçue lors de la conférence du 13 octobre : un jeune autiste non verbal (donc avec a priori un autisme dit « sévère ») a obtenu son bac cette année. Il semble que ce soit une première en France, alors on peut imaginer combien de jeunes ont été laissés pour compte auparavant...

J'ai retenu par ailleurs essentiellement deux points soulevés lors de ce débat et qui semblent inquiéter le plus : l'autonomie et l'estime de soi, sujets que nous pourrions bien sûr longuement développer. J'aimerais à cet égard partager ces éléments reçus lors de la conférence du 13 octobre à Chomérac, venant alimenter ces deux points, mes propres convictions et mes propos du 5 octobre.



Stéfany a en effet abordé la notion d'autonomie, faisant valoir qu'il nous fallait commencer par la (re-)définir : l'autonomie attendue par les neurotypiques de notre entourage ne correspond pas forcément à celle que nous souhaitons et/ou pouvons développer.

Amélie a quant à elle exprimé que « ce n'est pas notre autisme qui nous fait souffrir, c'est le regard que vous posez dessus ! » Différents auteurs témoignent en ce sens également. Julie Dachez exprime également la nécessité de faire changer la société, plutôt que de nous demander de nous adapter à elle, alors qu'elle est remplie d'injustices...

Je crois pouvoir affirmer que nos efforts pour nous adapter sont cependant énormes, passant même trop souvent inaperçus... et bien souvent sans aucune contrepartie ou retour positif pour nous !

Ainsi, je pose juste la question : comment pouvons-nous retrouver une certaine « estime de soi » lorsque l'on nous ramène indéfiniment à nos « faiblesses en communication sociale » par exemple, ou à nos difficultés... Ou encore lorsque l'on nous demande de nous conformer à des normes qui ne collent pas avec ce que nous sommes intrinsèquement et que nous sommes incapables de satisfaire ?...

Enfin, j'aimerais partager une petite liste (évidemment non exhaustive) d'auteurs qui m'ont particulièrement accompagnée dans mon cheminement houleux (voire sauvé la vie). Je ne peux que vous inviter vivement à la lecture de ces témoignages riches en anecdotes et expériences afin de vous sentir moins seuls dans ce combat que nous menons les uns et les autres.

Je citerai, entre autres :

**Julie Dachez** (d'ailleurs citée par un intervenant lors du débat), avec son dernier livre *Dans ta bulle !*, après une bande-dessinée : *La différence invisible*. Je retrouve régulièrement courage à travers ces lectures et sans elle (ainsi que sans Stéfany et Amélie), je n'aurais certainement pas écrit ce témoignage...

**Alexandra Reynaud** avec *Asperger et fière de l'être* ;

**Hugo Horiot** avec *Autisme : j'accuse !* (ainsi que *L'empereur, c'est moi* et *Carnet d'un imposteur*) ;

**Françoise Lefèvre**, sa mère, avec *Surtout ne me dessine pas un mouton* ;

**Josef Schovanec** dont le dernier livre est *Nos intelligences multiples – Le bonheur d'être différent* ;

**Daniel Tammet**, auteur entre autres de *Je suis né un jour bleu* ;

sans oublier ces auteurs de livres un peu plus techniques : **Wendy Lawson**, autiste elle-même, avec *Comprendre et accompagner la personne autiste*, qui explique entre autres que « l'on ne peut pas aider une personne autiste en pensant neurotypique » ;

**Laurent Mottron**, parti au « Canada par opposition à l'approche psychanalytique de l'autisme [en France] » (cf. page Wikipédia à son sujet).

Il est possible de trouver un certain nombre de ces livres dans les médiathèques de l'agglomération Valence-Romans, partenaires de l'association, et vous pouvez aussi voir quelques vidéos

de certains de ces auteurs, sur Internet. J'ai choisi ces auteurs en priorité parce qu'ils nous apportent un autre regard sur l'autisme, nous aidant à mon avis à retrouver confiance en nous.

Surtout gardez confiance et espoir (en vous-mêmes, personnes autistes autant que proches) car le combat vaut le coup, nous réclamons juste une égalité. Longue vie et bonne découverte à tous... Et si j'ai été trop longue, je vous prie de m'en excuser !

S.

(je ne signe que d'une initiale pour des raisons personnelles uniquement, n'ayant que trop souffert de certaines attitudes, en aucun cas par crainte d'assumer mes propos)

## INFORMATIONS DIVERSES

### Ateliers d'initiation à l'escalade

Sonia IMBERT, psychomotricienne en libéral à Crest, propose des ateliers d'initiation à l'escalade parent-enfant dès 6 ans, en coanimation avec Sébastien THOLLET, diplômé d'État en escalade, au gymnase Chareyre de Crest.

Ce sera l'occasion de partager un temps ludique axé sur la découverte de sensations, le partage émotionnel, le développement de sa motricité fine et globale, ainsi que la planification de ses actions.

Ces ateliers auront lieu de 11h à 13h les dimanches 20 janvier, 27 janvier, 17 février, 17 mars, 31 mars, 14 avril, 5 mai, 19 mai et 16 juin 2019. Le coût s'élève à 115€ ; il comprend l'ensemble des séances ainsi que l'adhésion à la Fédération française des Clubs Alpins et de Montagne (financée par la Caisse d'Allocations Familiales de Crest et le Club Alpin Français de Crest).

CONTACT – Sonia Imbert : 06 52 34 01 58 ; [imbert.psychomot@gmail.com](mailto:imbert.psychomot@gmail.com)

### Sud Ardèche : les duos créatifs Iris

Ce projet s'appuie sur l'expérience d'Isabelle Callis-Sabot (auteure, plusieurs prix littéraires), et de Tania Sabatier (18 ans, autiste Asperger), qui illustre un conte en 4 tomes pour Isabelle. Cette expérience lui a permis de cultiver confiance en soi et estime de soi, pierres angulaires de la capacité à se situer dans une intégration sociale, grâce au tutorat bienveillant et professionnel d'Isabelle qui lui a tendu la main.

C'est pour transmettre cette expérience que les Duos Iris ont été créés, pour que d'autres Duos existent, et puissent vivre cette aventure et complicité.

C'est parce que l'on est persuadés que les aptitudes cognitives se développent quand les situations vécues sont positives, encourageantes notamment par un regard social valorisant, que ces Duos prennent tout leur sens.

Les principaux objectifs des DUOS IRIS sont les suivants :

- inciter la rencontre de deux talents, l'un confirmé, le parrain ou la marraine, l'autre, porteur de handicap réunis autour d'un projet artistique, où seuls comptent le talent, le partage et la complicité créatrice ;
- favoriser les rencontres créatives, permettre la réalisation d'œuvres artistiques grâce à la complémentarité de deux artistes, avec pour originalité que l'un d'eux est porteur d'un handicap de quelque nature que ce soit, et doué d'un talent à valoriser, et que l'autre est confirmé ou reconnu dans son talent ;
- révéler des talents atypiques au public ;
- dépasser les différences, et créer ensemble ;
- inciter des personnes au talent confirmé à tendre la main à des artistes porteurs de handicap.

Pour plus de renseignements :

- Courriel : [contact-duos.iris@orange.fr](mailto:contact-duos.iris@orange.fr) ou [florence.rataud@gmail.com](mailto:florence.rataud@gmail.com)
- Blog : <http://duosiris.canalblog.com/>
- Vidéo sur Youtube : « Isabelle CALLIS-SABOT et Tania SABATIER présentent les Duos Iris »

Florence Rataud

### **Création d'un café-rencontre en Sud Ardèche**

Dans le but de créer un café-rencontre Asperger en Sud Ardèche, vous pouvez contacter l'association T-Extra-Ordinaire, au 07 77 04 59 37.

L'objectif de ces rencontres est la convivialité, le partage de préoccupations, l'aide mutuelle.

*En fonction du nombre de participants, un groupe ados 15-18 ans, et un groupe adultes 18 ans et plus seront envisagés. Lieu de rencontre : Lablachère ou Aubenas.*

### **Atelier créatifs dédiés au « bien-être mieux-être »**

Claire DRIOT, art-thérapeute référencée par Planète Autisme, propose 2 ateliers créatifs dédiés au « bien-être mieux-être » (selon séance, peinture, dessin, collage, modelage...), *lundi 26 et jeudi 29 novembre, à Génissieux, de 20h à 22h.*

Tarif découverte exceptionnel : 10€

Sur inscription auprès de l'art-thérapeute : 06 73 31 44 66 ou [cdriot.art-therapie@laposte.net](mailto:cdriot.art-therapie@laposte.net)

## AGENDA

- 19 novembre** Conférences, ateliers et stands au Collège Marcelle Rivier à Beaumont-lès-Valence avec des entreprises, des professionnels du handicap, de santé, acteurs de l'orientation, de la formation et de l'insertion. Les inscriptions se font en cliquant sur le lien suivant : <https://evento.renater.fr/survey/19-novembre-2018-bea...-zjxq9yb2>.
- 24 novembre** Café-rencontre Adultes Asperger de 14h à 17h à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30, rue Henri Dunant à Valence) – un premier contact par mail est souhaité : [cafe.rencontreasperger.valence@gmail.com](mailto:cafe.rencontreasperger.valence@gmail.com)
- 24 novembre** Café-rencontre Asperger ados, de 10h à 12h à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30, rue Henri Dunant à Valence) – sur inscription : [valerieperiot@yahoo.fr](mailto:valerieperiot@yahoo.fr)
- 24 novembre** Café des proches de 14h à 17h à la Maison pour Tous du Petit-Charran (30, rue Henri Dunant à Valence)
- 6 décembre** Agora art-thérapie, de 19h à 22h, présentée par Jean-Marie Citerne, art-thérapeute, à la Maison Relais Santé (4, rue du Clos Gaillard à Valence)
- 8 décembre** Groupes fratrie primaire et collège, de 10h à 12h, à la Maison de la vie associative (74, route de Montélier à Valence). Participation : 5 euros. Contact pour les inscriptions : [gwendoline.cortial@gmail.com](mailto:gwendoline.cortial@gmail.com)
- 8 décembre** À Aubenas, à l'initiative d'Educ'Ardèche, 9-10h : point info gratuit et ouvert à tou(te)s. Bibliothèque et matériathèque. 10h-12h : Atelier des parents « Les outils de communication ». Inscription préalable – 4 euros par personne. Contact : 07 81 57 76 76 ; [educardeche@yahoo.com](mailto:educardeche@yahoo.com)
- 17 décembre** À Privas, atelier Canopé : « Accueillir des enfants atteints de troubles du spectre autistique (TSA) ».

## CONTACT

Vous avez trouvé *Pada Blabla* sur notre site ou par connaissance interposée, et vous souhaiteriez le recevoir par e-mail dès sa parution ? Envoyez un mail à [secretaire.planeteautisme@gmail.com](mailto:secretaire.planeteautisme@gmail.com). Inversement, vous pourrez choisir de vous désinscrire en suivant la même procédure.

Une info à publier ? Écrivez-nous ! [guillaume.desauza@yahoo.fr](mailto:guillaume.desauza@yahoo.fr).

Retrouvez-nous également sur [planeteautisme-dromeardèche.fr](http://planeteautisme-dromeardèche.fr) et sur notre page Facebook !